

Arts plastiques

CHIFFRES CLÉS 2009

STATISTIQUES DE LA CULTURE



Ministère de la Culture et de la Communication

Secrétariat général



Délégation au développement et aux affaires internationales

Département des études, de la prospective et des statistiques

FONDS NATIONAL D'ART CONTEMPORAIN

ACQUISITIONS PAR ACHATS

2007	Œuvres Unités	Artistes Unités	Budget Milliers d'euros
Selon la Commission			
Total	675	299	3 004
Arts plastiques	388	195	2 492
Photographie	149	52	336
Arts décoratifs	138	52	176

Source : Cnap/DEPS

Le **Fonds national d'art contemporain** (Fnac) dépend du ministère de la Culture et de la Communication. Il réalise des achats et commandes pour le compte de l'État à des artistes en activité. Sa collection est constituée d'environ 80 000 œuvres relevant aussi bien des arts plastiques, de la photographie, des arts décoratifs que du design. Les acquisitions du Fnac sont exposées au public par le biais d'une politique de prêts et de dépôts aux musées des beaux-arts et d'art contemporain, aux institutions culturelles et aux administrations en France et à l'étranger.

2007	Œuvres Unités	Budget Milliers d'euros
Selon les catégories principales		
Peinture	36	398
Sculpture	21	266
Œuvre en trois dimensions	96	1 053
Dessin	107	190
Photographie	245	665
Mobilier	25	45
Objet	24	39
Dessin d'architecture	60	13

Source : Cnap/DEPS

LA COMMANDE PUBLIQUE

La **Commande publique** est un outil de la politique d'aide à la création du ministère de la Culture et de la Communication qui contribue à l'enrichissement du patrimoine et à l'embellissement des espaces publics par des commandes à des artistes sur un thème ou pour un lieu déterminé. Depuis 1992, les mesures de déconcentration en ont modifié profondément le mode de fonctionnement : les commandes liées à un lieu proviennent de la demande de partenaires, généralement des collectivités locales. Après une étude préalable financée par l'État et commandée à l'artiste, la réalisation est cofinancée par les différents partenaires et peut faire appel au mécénat.

	Millions d'euros									
	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Total	5,03	5,11	4,45	3,99	3,89	3,17	1,45	3,14	1,92	3,51
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Total	0,65	4,54	2,64	3,29	2,78	2,81	1,30	3,28	3,15	3,08

Crédits consommés par les services déconcentrés
du ministère de la Culture et le Centre national des arts plastiques (Cnap). Source : MCC/DAP/DEPS

FONDS RÉGIONAUX D'ART CONTEMPORAIN

SUBVENTIONS DE L'ÉTAT ET DES RÉGIONS

	Milliers d'euros													
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Total	7 131	6 926	8 227	8 540	8 746	10 390	10 916	10 172	11 451	11 942	11 804	12 356	13 770	13 931
État	3 158	2 936	3 742	3 680	4 162	4 926	4 757	5 182	6 093	6 220	5 768	5 519	6 117	6 151
Régions	3 973	3 991	4 485	4 860	4 585	5 464	6 159	4 990	5 358	5 722	6 036	6 837	7 653	7 780

Les subventions de l'État comprennent celles du ministère de la Culture et de la Communication (Délégation aux arts plastiques, Drac et autres directions) et celles d'autres ministères.

Source : MCC/DAP/DEPS

ŒUVRES ACQUISES

	De 1982 à 2007	2007		De 1982 à 2007	2007		Unités
		Œuvres acquises	Artistes concernés		Œuvres acquises	Artistes concernés	
Total	21 716	847	249				
Alsace	1 117	20	19	Midi-Pyrénées	737	-	-
Aquitaine	845	13	11	Nord – Pas-de-Calais	1 080	241	28
Auvergne	327	10	9	Basse-Normandie	1 096	22	12
Bourgogne	592	17	10	Haute-Normandie	908	17	14
Bretagne	3 118	44	24	Pays de la Loire	1 052	16	11
Centre	2 618	277	14	Picardie	1 420	26	12
Champagne-Ardenne	711	27	12	Poitou-Charentes	742	-	-
Franche-Comté	381	15	10	Provence-			
Languedoc-Roussillon	967	35	15	Alpes-Côte d'Azur	742	17	17
Limousin	1 089	19	10	Rhône-Alpes	1 331	17	9
Lorraine	620	14	12	Martinique	67	-	-
				Réunion	156	-	-

Acquisitions par achats et dons.

Source : MCC/DAP/DEPS

BUDGETS DE DIFFUSION- FONCTIONNEMENT ET ACQUISITION

	2007	Milliers d'euros
Total		15 190
Diffusion- fonctionnement		11 085
Ministère de la Culture		3 750
Autres ministères		47
Régions		6 229
Départements		165
Communes		144
Autres		750
Acquisition		4 105
Ministère de la Culture		2 354
Régions		1 551
Autres		200

Source : MCC/DAP/DEPS

CENTRES D'ART CONTEMPORAIN

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre (<i>unités</i>)	25	22	25	24	27	29	33	33	34	32	31	41	48	51
Montant (<i>millions d'euros</i>)	2,6	2,6	2,8	2,9	3,3	4,1	4,7	4,9	5,1	4,8	4,7	6,0	7,6	6,8

Subventions de la Délégation aux arts plastiques et des autres directions du ministère de la Culture et de la Communication.

Source : MCC/DAP/DEPS

Non compris 3 centres d'art photographique, la Villa Arson, le Jeu de Paume et le Palais de Tokyo ainsi qu'un centre en Haute-Normandie.

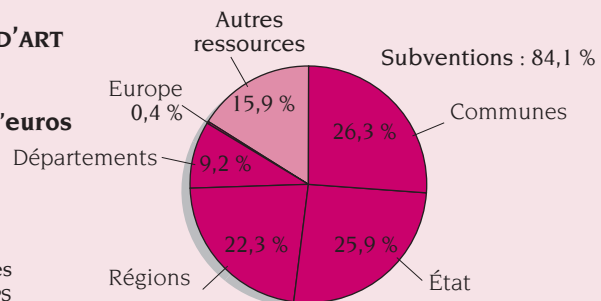
En 2007, cinquante et un centres d'art répartis dans dix-huit régions sont subventionnés par le ministère de la Culture et de la Communication. Ils développent des activités d'exposition, d'édition, de commande, de production d'œuvres, d'accueil d'artistes, de sensibilisation et de

pédagogie prenant en compte toutes les formes d'expression plastique. Les centres d'art comprennent également trois centres spécialisés dans le domaine de la photographie ainsi que la Villa Arson à Nice, le Jeu de Paume et le Site de création contemporaine du Palais de Tokyo à Paris.

BUDGET DES CENTRES D'ART EN 2007

27,9 millions d'euros

Concerne 51 centres
Source : MCC/DAP/DEPS



AIDES AUX GALERIES

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008		
									Total	1 ^{re} exposition	1 ^{er} catalogue
Demandes (<i>unités</i>)	71	62	69	60	54	48	53	57	63	38	25
Aides accordées (<i>unités</i>)	27	23	27	19	18	27	26	27	30	15	15
Montant (<i>milliers d'euros</i>)	122	122	122	107	105	122	110	96	113	52	61

Aide à la première exposition et, depuis 1992, aide au premier catalogue.

Source : Cnap/DEPS

GALERIES D'ART

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre de galeries (<i>unités</i>)	1 213	1 134	1 112	1 157	1 115	1 215	1 172	1 225	1 082	1 237	1 247	1 179
Chiffre d'affaires (<i>millions d'euros</i>)	210,4	219,5	242,0	220,0	331,5	312,2	319,3	292,7	311,2	344,6	446,7	465,8

Chiffre d'affaires estimé à partir de la contribution des galeries d'art au régime de la sécurité sociale des artistes auteurs au taux de 3,3 % jusqu'en 2005 et de 1 % après cette date.

Source : Maison des artistes/DEPS

VENTES VOLONTAIRES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

VENTES DE MOBILIER, D'ŒUVRES ET D'OBJETS D'ART

2007		<i>Milliers d'euros</i>	
Total	1 146 454	Militaria	5 397
Mobilier, objets d'art du xx ^e siècle	260 388	Instruments de musique	4 540
Mobilier, objets d'art autres que du xx ^e siècle	180 349	Timbres	2 540
Tableaux impressionnistes et modernes	138 546	Ventes courantes	245 297
Joaillerie, orfèvrerie	72 364	<i>Ventes totales des SVV</i>	2 221 763
Tableaux anciens	66 478	<i>Nombre de SVV (unités)</i>	381
Livres et manuscrits	58 109		
Art d'Asie	41 554		
Art primitif	23 789		
Archéologie	13 454		
Céramiques	9 374		
Jouets anciens	9 334		
Monnaies et médailles	8 447		
Estampes	6 494		

Source : CVV/DEPS

ÉVOLUTION DES VENTES TOTALES DES SVV

<i>Millions d'euros</i>				
2003	2004	2005	2006	2007
1 736,4	1 776,4	1 948,6	2 202,1	2 221,8

Source : CVV/DEPS

SVV : sociétés de vente agréées.

Ventes en « prix marteau », c'est-à-dire hors frais.

Les ventes totales comprennent les autres types de ventes aux enchères soit les ventes de véhicules, vins, chevaux et divers.

ARTISTES PLASTICIENS

Au 31 décembre	2004	2005	2006	2007			Unités	31/10/2006	Unités
	Total	Total	Total	Total	Hommes	Femmes		Total	37 497
Total	28 708	33 806	37 857	42 131	23 675	18 456			
Par activité									
Céramique	76	81	87	94	38	56		Alsace	969
Dessin	987	1 170	1 265	1 361	806	555		Aquitaine	1 345
Décoration	53	55	61	62	26	36		Auvergne	284
Dessin textile	689	759	816	875	108	767		Bourgogne	596
Gravure	251	284	294	313	170	143		Bretagne	1 168
Graphisme	7 866	9 956	11 700	13 711	8 005	5 706		Centre	944
Illustration	2 363	2 706	2 949	3 237	1 957	1 280		Champagne-Ardenne	240
Peinture	11 737	13 189	14 370	15 439	8 652	6 787		Corse	74
Œuvre de plasticien	1 731	2 280	2 733	3 168	1 528	1 640		Franche-Comté	260
Sculpture	2 866	3 205	3 452	3 712	2 334	1 378		Île-de-France	19 689
Tapiserie	26	24	22	20	2	18		Languedoc-Roussillon	1 338
Vitrail	63	97	108	139	49	90		Limousin	206
								Lorraine	268
Par âge								Midi-Pyrénées	1 178
moins de 30 ans	2 833	3 785	3 196	5 004	2 431	2 573		Nord – Pas-de-Calais	635
de 30 à 39 ans	7 975	9 844	11 146	12 606	6 826	5 780		Basse-Normandie	449
de 40 à 49 ans	7 772	8 878	9 937	10 766	5 568	5 198		Haute-Normandie	402
de 50 à 59 ans	6 380	7 226	8 438	8 854	5 354	3 500		Pays de la Loire	1 113
60 ans et plus	3 748	4 073	5 140	4 846	3 461	1 385		Picardie	409
								Poitou-Charentes	564
								Provence-Alpes-	
								Côte d'Azur	2 791
								Rhône-Alpes	2 474
								Départements	
								d'outre-mer	101

Artistes cotisants (affiliés et assujettis) au régime de la sécurité sociale des artistes (y compris les artistes cotisants salariés, 5 023 artistes en 2007).

Source : Maison des artistes/DEPS

Non compris les artistes en début d'activité non cotisants (8 292 en 2007).

Source : Maison des artistes/DEPS

Comprend les artistes cotisants.

SOURCES ET DÉFINITIONS

Le **Fonds national d'art contemporain** (Fnac) est un fonds dépendant du Centre national des arts plastiques (Cnac) qui permet à l'État d'effectuer des achats et commandes à des artistes en activité. Sa collection est constituée d'environ 70 000 œuvres relevant des arts plastiques, de la photographie, des arts décoratifs et du design. Les œuvres sont destinées exclusivement à être exposées dans les musées et administrations ou à être prêtées pour des expositions en France et à l'étranger. Les acquisitions sont répertoriées dans la base de données Vidéomuséum (base de données sur les collections publiques d'art du xx^e siècle).

La **Commande publique** est un autre volet de la politique d'aide à la création du ministère de la Culture et de la Communication qui contribue à l'enrichissement du patrimoine et à l'embellissement

des espaces publics par des commandes à des artistes sur un thème ou pour un lieu déterminé. Depuis 1992, les mesures de déconcentration en ont modifié profondément le mode de fonctionnement : les commandes liées à un lieu proviennent de la demande de partenaires, généralement des collectivités locales. Après une étude préalable financée par l'État et commandée à l'artiste, la réalisation est cofinancée par les différents partenaires et peut faire appel au mécénat.

Les **Fonds régionaux d'art contemporain** (Frac) résultent d'une initiative de l'État qui a proposé aux régions de mettre en commun des crédits pour constituer au niveau régional des collections d'art contemporain et de mener des actions de sensibilisation. Des associations servent en général de support aux actions des Frac. Les Frac de Midi-Pyrénées et de Rhône-Alpes sont actuellement associés à des centres d'art.

Le **chiffre d'affaires des galeries d'art** peut être estimé à partir de leurs contributions au régime de sécurité sociale des artistes géré par la Maison des artistes. En effet, une part employeur est versée à cet

organisme, elle est proportionnelle au chiffre d'affaires réalisé ou aux commissions reçues pour la vente d'œuvres d'art. Le taux est de 1 % depuis l'année 2006 (3,3 % pour les années antérieures) appliqué à 30 % du prix de vente des œuvres et, en cas de vente à la commission, du montant de la commission.

L'année 2003 est la première année durant laquelle le marché des **ventes volontaires de meubles aux enchères publiques** s'est développé dans le cadre défini par la loi du 10 juillet 2000. C'est le Conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques, autorité de régulation, qui rend compte de cette activité dans son rapport annuel. N'ont été retenues que les catégories concernant le marché de l'art.

Les **artistes plasticiens** bénéficient d'un régime spécifique de sécurité sociale géré par la Maison des artistes, organisme agréé par l'État pour la gestion de la branche des arts graphiques et plastiques du régime obligatoire de sécurité sociale des artistes auteurs. Le nombre d'artistes cotisants permet d'avoir une estimation du nombre des artistes ; ils peuvent être soit affiliés c'est-à-dire cotisants et

assurés sociaux au titre du régime (52 % du total), soit assujettis, soumis aux cotisations et non-assurés sociaux du régime.

Centre national des arts plastiques (Cnap) – www.cnap.fr
 Conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques (CVV) – www.conseildesventes.com
 Fonds national d'art contemporain (Fnac) – www.fnac.culture.gouv.fr
 Maison des artistes – www.secuartsgraphiquesetplastiques.org
 Ministère de la Culture et de la Communication - Délégation aux arts plastiques (MCC/Dap) – www.culture.gouv.fr

RÉFÉRENCES

- *Rapport d'activité 2007*, Cnap, 2008.
- *Les Ventes publiques en France, rapport d'activité 2007*, Conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques, la Documentation française, 2008.
- ÉRIC CLERON, FRÉDÉRIQUE PATUREAU, *Peintres, graphistes, sculpteurs... les artistes affiliés à la Maison des artistes en 2005*, « Culture chiffres » 2007-6, ministère de la Culture et de la Communication, Département des études, de la prospective et des statistiques, octobre 2007.